

Il voulait tuer sa femme: douze ans de prison

L'homme qui voulait sa mort et celle de son épouse avait jeté sa voiture dans le vide aux Roches-de-Moron. Sa peine sera précédée ou remplacée par un traitement thérapeutique. Puis, il sera expulsé de Suisse.

PAR SANTI.TEROL@ARCINFO.CH



L'homme de 55 ans qui souhaitait sa mort et celle de sa femme avait lancé sa voiture par-dessus le point de vue des Roches-de-Moron, pour s'écraser 135 mètres plus bas. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

Plusieurs fois, il se prend la tête entre les mains. L'homme qui avait voulu éliminer sa femme en balançant sa voiture par-dessus le belvédère des Roches-de-Moron, le 15 février 2022, vient d'écopier de 12 ans et 3 mois de prison. Il sera en outre expulsé du pays durant dix ans. Assis face aux trois juges du Tribunal criminel des Montagnes neuchâteloises, à La Chaux-de-Fonds, hier, l'homme paraît surpris, perplexe. Il répète dans sa langue natale, comme durant l'audience: «De ce qu'elle dit, tout est faux.» Le cinquagénaire n'en démord pas, surtout après le lourd verdict qui l'accable: c'est son épouse qui est responsable de ce qui lui est arrivé. «Il croit fermement avoir été ensorcelé»

par elle, relève son avocat Baptiste Hurni. Les juges ne l'ont pas entendu de cette oreille, ils ont reconnu le maçon portugais coupable de tentative de meurtre. Didier de Oliveira, l'avocat de la victime, demandait la qualification d'assassinat. La Cour ne l'a pas suivi dans ce raisonnement et a tenu compte d'une diminution de 25% de sa responsabilité.

Petites chances de récupération

Le condamné était en profonde dépression lorsqu'il a tenté de se suicider, emportant son épouse avec lui. Par contre, la pleine responsabilité lui est reconnue pour toutes les autres infractions commises, dont la contrainte, l'enlèvement ou les coups de couteau. Les plaignants souhaitaient

que la peine de 12 ans et 3 mois soit remplacée par un internement en raison «du risque très élevé de récidive», a relevé Alain Rufener, président du tribunal. «Comment un psychiatre pourrait-il savoir ce qu'il se passe dans ma tête? Il n'est pas Dieu», avait contesté l'accusé lors du premier jour d'audience. Il réfutait également avoir, avant le drame, menacé de mort la mère de ses enfants. «Il n'a pas changé depuis qu'il est en prison», a regretté l'un d'eux en cours d'audience. Le tribunal a tout de même fait confiance aux spécialistes des troubles psychiques. Ces experts ont conclu qu'un internement n'est pas recommandé. Ils voient une possibilité de réduire les risques de récidive en soumettant cet homme à un

traitement thérapeutique en milieu fermé. Les années qu'il passera là seront déduites de la peine totale à purger. Mais cette mesure pourrait aussi dépasser la quotité de la peine si le prisonnier ne montre pas une amélioration de sa santé mentale. «Il ne sortira pas tant qu'il représentera un risque pour la société», a assuré le procureur général adjoint Nicolas Aubert.

Changer de nom, de vie et de pays

«C'était une étape difficile, mais nécessaire, qu'il faudra maintenant digérer.» Avocat des enfants du couple désormais divorcé, Jean-Marie Röthlisberger parle d'un «immense paradoxe» pour ces jeunes adultes «qui attendaient une sanction. Mais cela reste dur à entendre pour eux.» L'avocat considère que «tout ce que le père a dit est faux». Le jugement a satisfait le procureur, qui avait demandé une peine de 14 ans et 7 mois dans son réquisitoire. Baptiste Hurni ne partage pas complètement ce sentiment. «Je suis content que l'expert psychiatre accorde une chance à mon client de se soigner.» «Je vais dire à la victime que le tribunal a retenu le viol, la contrainte, bref tout ce qui était contesté» par son ex-mari, indiquait à l'issue du procès Didier de Oliveira. L'avocat chaux-de-fonnier relève toutefois que sa mandante continue de vivre dans la peur. «Elle souhaite reprendre une vie normale, se reconstruire. Cela passera peut-être par un changement de nom et de pays.»

Du boulevard et des imbroglios



Un patron envahissant, une famille improvisée... tels sont les éléments de la nouvelle pièce de la troupe de théâtre. SYLVIE BALMER

LES BRENETS

«Joyeuse Pagaille», une pièce de boulevard pleine de qui-proquos.

Même s'il n'y a point de boulevard aux Brenets, la troupe du village, Passe à l'acte, reste fidèle à ce registre du théâtre parisien. Pour sa nouvelle représentation jouée jusqu'au 25 novembre à la salle de spectacles, elle a choisi une pièce de Régis Porte, intitulée «Joyeuse Pagaille» et mise en scène par le Loclois Vincent Vernez. Cette fois, pas d'amant dans

le placard. Le poncif «Ciel, mon mari!» est remplacé par «Ciel, mon patron!». Le patron, c'est celui de Marina, jeune célibataire, qui s'invite à l'improviste chez elle pour une séance de travail. Pour s'y soustraire, elle tente l'excuse familiale et, coincée, demande à une agence de locations un peu spéciale de lui trouver, dans l'urgence, mari, enfant et belle-mère... Les imbroglios et qui-proquos s'enchaînent à un rythme soutenu. **SVB**

A voir les 3, 4, 10, 11, 17, 18, 19, 23, 24 et 25 novembre à la salle de spectacle. Réservations au Passiflore, au 032 920 3115, de 9h à 13h.

EN BREF

NEUCHÂTEL

Le Salon du livre vous mène en bateau

Amoureux de la littérature, amateurs de fiction et autres curieux pourront rencontrer des auteurs et autrices de la région, demain, lors du huitième Salon du livre de Neuchâtel. L'événement, organisé par l'association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, se tiendra de 13h30 à 18h à bord du bateau «Ville de Neuchâtel». Au programme: rencontres, dédicaces ainsi qu'une lecture de contes, chaque heure, sur un autre bateau amarré au même quai. Entrée libre. **JMO**

CRESSIER

Soirée vintage à la salle Vallier

S'éclater sur des tubes des années 80 à 90. Voilà ce que propose l'Association de développement de Cressier (ADC) ce soir à la salle Vallier. Question de rester dans le «trend» vintage, ce sont Les Vieux Briscards du Mix (Dj Booby Night et Dj Dobs) qui seront aux platines. Les portes s'ouvriront à 20h (musique dès 21h), avec un cocktail de bienvenue, pour se refermer à 3h. **FLV**

Le soutien des écoles à Pro Junior s'effrite

Le nombre de classes participant à la vente solidaire destinée aux enfants défavorisés de l'Arc jurassien a baissé d'un tiers, alors que les demandes d'aide ont augmenté de 30%. L'association s'inquiète.

La solidarité s'effrite-t-elle? L'association Pro Junior Arc jurassien, ex-Pro Juventute, se dit inquiète. Le nombre d'écoliers et d'écolières prenant part à la traditionnelle vente pour soutenir les jeunes défavorisés de la région connaît un recul important. Alors que le porte-à-porte commence cette semaine et se déroulera jusqu'à Noël, la participation des classes à cette action a chuté d'un tiers de

puis la pandémie de Covid-19. Elles étaient 600 classes à participer à la vente avant la pandémie, elles ne sont plus que 400 en 2023, soit 8000 élèves environ dans les régions de Neuchâtel, du Jura, du Jura bernois et du Nord vaudois. «C'est vraiment problématique, d'autant plus que les demandes d'aide ont augmenté de 30%», explique Yannick Boillod, secrétaire général de Pro Junior Arc jurassien. «Avec la hausse du

coût de la vie, les familles qui étaient déjà limite financière le sont encore plus.»

Appel au corps enseignant

Pro Junior lance un appel au corps enseignant et aux écoles de l'Arc jurassien pour les encourager à s'inscrire à une vente plus que centenaire, qui a marqué des générations d'écoliers et d'écolières en Suisse. «Les classes peuvent encore s'inscrire, il n'est pas trop tard!



Ces élèves d'une classe du collège des Acacias, à Neuchâtel, participent à la vente solidaire de Pro Junior. SP - PRO JUNIOR ARC JURASSIEN

Leur engagement est primordial pour financer le soutien à la jeunesse de la région», ajoute Yannick Boillod. L'association tient en effet à répondre à chacune des demandes pour favoriser l'égalité des

chances: elle apporte une aide financière aux jeunes pour les besoins de première nécessité, mais aussi pour l'accès à des activités sportives ou culturelles, «indispensables au développement de la jeunesse.»

Aujourd'hui, la traditionnelle vente de timbres a définitivement laissé la place à d'autres produits. «Cette année, nous proposons des thés de Noël et des stylos Caran d'Ache», annonce Yannick Boillod. «Grâce à cette vente, les enfants participant au porte-à-porte sont sensibilisés à des valeurs d'entraide, de solidarité et de générosité nécessaires dans un monde rempli de guerres et de crises. Ils réalisent qu'ils peuvent avoir un impact positif à leur échelle.» L'association vient en aide chaque année à plus de 4000 jeunes de la région. Elle redistribue en moyenne 300 000 francs par année. «Grâce à Pro Junior, les familles en difficulté peuvent, par exemple, acheter des vêtements adaptés à leurs enfants, ou encore les inscrire à leur sport préféré.» **VGI**